

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21205 - 78EME ANNÉE

10e journée de mobilisation pour le retrait du projet de loi  
du gouvernement

## Retraites : manifestations à Saint-Denis et à Saint-Pierre le 28 mars



À l'appel de l'Intersyndicale de La Réunion composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC, deux défilés auront lieu le mardi 28 mars à Saint-Denis et à

Saint-Pierre pour revendiquer le droit à une retraite digne pour tous, et donc pour le retrait du projet de loi du gouvernement

La mobilisation pour le retrait du projet de loi sur les retraites se poursuit à La Réunion. Après une 9e jour-

née d'action jeudi marquée par des barrages sur des points stratégiques du réseau routier de notre île, l'Intersyndicale annonce deux manifestations mardi prochain à Saint-Denis et Saint-Pierre. C'est l'information principale de la réunion hier des représentants de l'Intersyndicale de La Réunion composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC.

## Un projet de régression pour La Réunion

Ce mardi marquera la 10e journée de mobilisation générale pour le droit de tous les Réunionnais pour une retraite digne. Déjà sérieusement compromis par la succession de mesures prises depuis plusieurs années, le projet du gouvernement rendrait ce droit hors de portée de la plupart des Réunionnais. En effet, dans un pays où le taux de chômage correspond officiellement à près du quart de la population active depuis près de 50 ans, comment est-il possible de justifier des 43 années de cotisation pour avoir droit à une retraite pleine. De plus, le report de l'âge minimum légal de départ à la retraite à 64 ans ajouté à la suppression du volet retraites des conventions collectives va pousser un grand nombre de travailleurs prolonger leur activité. Cela se fera au détriment des jeunes qui sont victimes du chômage de masse à La Réunion : la majorité des moins de 25 ans qui ont quitté l'école sont privés du droit à un

travail. En conséquence, c'est le choix entre l'émigration en France principalement ou une vie de précarité et d'emplois sous-payés.

## Tous les secteurs concernés

La bataille pour le droit à la retraite digne concerne tous les secteurs. C'est notamment le cas dans l'agriculture. Le projet du gouvernement n'apportera rien de plus aux agriculteurs, alors que dans notre île la plupart sont condamnés à des retraites de misère. C'est pour cette raison que de nombreux agriculteurs sont contraints de travailler jusqu'à l'extrême limite de leurs forces pour ne pas dépendre de la solidarité familiale pour vivre. Ceci compromet le renouvellement des générations. Lundi dernier, la CGPER a d'ailleurs manifesté pour porter cette revendication auprès de l'État. Le système des retraites doit être amélioré pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs succédant aux anciens qui prennent leur retraite, et pas fragilisé par un projet qui affaiblit considérablement le régime général.

**M.M.**

## « Lyèv i koné son zèrb » In kozman pou la route

Médam, Méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon mé sé o py d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami, mi panss zot i koné kozman-la. Dann liv somi-lo mo, Daniel Honoré la ékri, i di sa sé in provèrb. Ki di provèrb di sanss prope, épi sanss figuiré. Sanss prop sé sanss prop é la pa bézoin bak+12 pou konprande sa. Marmaye dë zour i koné déza in n'afèr konmsa.

Astèr si ni vé oir lo sanss figuiré, sak néna pi d'rapor avèk ni lo lyèv, ni lo zèrb. Kan i di par égzanpe : Roné i koné bien son mouné sé pou sa i abiz-abiz in pé. La ni pé di : « Lyèv i koné son zèrb » é sa i vé dir li koné ziska oussa li pé alé san k'i ari pa li arien.

Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsu é ni artrouv pli d'van, sipétadyé.

# « Manifestations en France : les libertés d'expression et de réunion doivent être protégées contre toute forme de violence »

**Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, appelle le gouvernement français à protéger « les manifestants pacifiques et les journalistes couvrant ces manifestations contre les violences policières et contre les individus violents agissant dans ou en marge des cortèges » et rappelle à Paris que « la violence, d'où qu'elle vienne, ne saurait en aucun cas être utilisée comme un moyen de résoudre une crise sociale et/ou politique ». Voici le communiqué diffusé hier à ce sujet.**

« Les conditions dans lesquelles les libertés d'expression et de réunion trouvent à s'exercer en France dans le cadre de la mobilisation sociale contre la réforme des retraites sont préoccupantes » déclare aujourd'hui la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic. « Il appartient aux autorités de permettre l'exercice effectif de ces libertés, en protégeant les manifestants pacifiques et les journalistes couvrant ces manifestations contre les violences policières et contre les individus violents agissant dans ou en marge des cortèges ».

« Des incidents violents ont eu lieu, parmi lesquels certains ont visé les forces de l'ordre. Mais les actes de violence sporadiques de certains manifestants ou d'autres actes répréhensibles commis par d'autres personnes au cours d'une manifestation ne sauraient justifier l'usage excessif de la force par les agents de l'Etat. Ces actes ne suffisent pas non plus à priver les manifestants pacifiques de la jouissance du droit à la liberté de réunion » rappelle la Commissaire. « Si un État peut se voir autorisé à faire usage de la force afin, notamment, de rétablir l'ordre, un tel usage ne doit intervenir qu'en dernier ressort et dans le strict respect des conditions de nécessité et de proportionnalité, l'obligation première incombant à tout État

membre du Conseil de l'Europe étant de protéger les personnes sous sa juridiction et leurs droits humains ».

La Commissaire s'inquiète également de l'interpellation et du placement en garde à vue de certains manifestants et de personnes se trouvant aux abords des manifestations pour des faits ne justifiant pas de recourir à des mesures aussi attentatoires au droit à la liberté et à la sûreté. « La libération sans poursuite de nombreuses personnes questionne la nécessité et la proportionnalité des mesures dont elles ont fait l'objet » note-t-elle. La Commissaire souligne, en outre, que « le défaut de déclaration d'une manifestation n'est pas suffisant en soi pour justifier une atteinte au droit à la liberté de réunion pacifique des manifestants, ni une sanction pénale infligée aux participants à une telle manifestation ».

« La violence, d'où qu'elle vienne, ne saurait en aucun cas être utilisée comme un moyen de résoudre une crise sociale et/ou politique » déclare la Commissaire, regrettant que des personnes aient été blessées parmi les manifestants et les forces de l'ordre, ainsi que le retour de pratiques qui avaient suscité son inquiétude en 2019, lors du mouvement des « gilets jaunes ». « Les violences doivent cesser. C'est une condition nécessaire à l'exercice effectif des libertés d'expression et de réunion, ainsi qu'à la confiance entre la population et les forces de l'ordre » conclut la Commissaire, tout en invitant les autorités à suivre les recommandations formulées dans son Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes », ainsi que celles émises cette semaine par la Défenseure des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433



# Oté

## L'oséan indien : In dékolonizassion ankore bien loin d'fini

Mézami, mwini lé sirèsèrtin in pé rantre nou i panss noute loséan indien avèk son bande tériroir lé fini dékolonizé, arshi-dékolizé. Lé possib galman sak i éspass par rapor bande Shagoss i lèss demoune panssé sète afèr d'dékolonizassion, sa sé in n'afèr d'fète.

Mé konm i di, i fo pa ni pran noute dézir pou la réalité. Nèna ankore in bonpé tériroir dann loséan indien i viv sou lo réjime kolonizé. Nèna in bonpé tériroir lé pa ankore lib. An parlan d' Shagoss, nèna in bon pa d'fé mé si koméla i diskite ni koné pa kansa lo diskission va tèrmine favorabléman. Sirtou kékshoz inportan pou nou rényoné solidèr bande shagossien, kansa bande shagossien va komanss rante shé zot dann bon kondission.

Astèr si ni anparl bande zil éparss konm Europa, Juan de Nova, Bassas de India, Glorieuses épi Tromlin. Si ni anpar de sa, ni pé pa dir sa in bande zil dékolonizé pars La franss la pankor aksèpt zot dékolonizassion. Poitan si zot i ansouvien bien, nèna kéktan, kan Prézidan malgash la rande vizite Prézidan franssé, i paré l'avé mète dakor dsu in solission négossyé pou ariv ziska in dékolonizassion konform par raporte lo droi la dékolonizassion.

Kèl suite méssyé Macron la done in n'afèr konmsa ? Zéro kalbass la fimé gran-boi é kan li la fé in pti tour dann Glorieuses li la di : Issi sé La franss ! Poitan li l'avé di in n'ote afèr l'ote zour. Sak i fé ké zordi toute bande zil i rèst kolonizé... Mé la pa toussa, ni pé anparl Mayotte é ni koné bien lo problèm vi ké ni anparl souvan. Nou la anparl Tromlin é in lakor La franss la fé avèk Maurice, mé ziska zordi sa la pass dan l'oubli.

Astèr ni pé, si zot i vé, anparl in pé la COI é koman gouvèrnman franssé la pran noute. Ni pé ankore anparl lésplottassion néo-kolonyal pars la plipar rante bannzil loséan indien lé pa libéré d'sa.

Donk ni pé di, noute dékolonizassion lé ankore loin pou fini é l'anonss in bande bataye ankore.

A bon antandèr, salu !

*Justin*